



reconduit a la frontiere revenu illegalement puis marié

Par **sousou72**, le **13/02/2009** à **20:06**

BONJOUR A TOUS JE VIENS VERS VOUS POUR AVOIR DES REPONSES A MES QUESTIONS, JE SUIS RENTRER EN FRANCE EN 2001 AVEC UN VISA TOURISTE. ENSUITE J AI ETE RECONDUIT A LA FRONTIERE EN 2005 MAIS ILS N ONT PAS MIS DE TAMPON SUR MON PASSEPORT. JE SUIS REVENU EN FRANCE ILLEGALEMENT EN 2006 PUIS JE ME SUIS MARIER IL Y A 2 MOIS A LA MAIRIE MA FEMME EST FRANCAISE ET ON A TOUTE LES PREUVES QU ONT ETE ENSEMBLE AVANT LE MARIAGE DEPUIS 5 ANS. LE PROBLEME EST QUE DES QU ON TAPE MON NOM DANS UN COMISSARIAT ON TROUVE TOUJOURS L OBLIGATION DE QUITTER LE TERRITOIRE DONC LA QUESTION QUE JE ME POSE EST EST CE NORMAL? EST CE QUE JE SUIS CONSIDERER COMME SI ON M AVAIS JAMAIS RECONDUIT A LA FRONTIERE ET QUE JE SUIS TOUJOUR RECHERCHER? SVP J AIMERAI AVOIR DES REPONSE D AVOCAT SPECIALISER CAR J AI PAS ENVIE D AVOIR DES MAUVAISE REPONSE SVP MERCI D AVANCE